Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL04-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 21 MAI 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du mercredi 13 mai 2026, s'est réuni **le jeudi 21 mai 2026, à** 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Jean - Philippe PERIES - Catherine CHAIZE - Alain TOUREAU
ARZON	: Olivier DENFER
BADEN	: Christophe BEDARD - Elise FERRY
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Philippe Simon - Michèle MAINGUY - Marie LE BOTERFF
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Christine ROYER
ILE-AUX-MOINES	: Christophe TATTEVIN
ILE D'ARZ	: Hervé LE BOURDIEC
LARMOR-BADEN	: Claire BRABEC
LA TRINITE-SURZUR	: Sandrine CADORET
LE BONO	: François VAILLANT
LE HEZO	: Philippe GAIN
LE TOUR-DU-PARC	: Isabelle LOUIS
LOCMARIA-GD CHAMP	: Lionel ULVOA
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Benoît LALYS - Anne-Charlotte DE KERMENGUY- Jocelin KIZIBOUKOU
PLOEREN	: Pascal LE BOUEDEC - Christine LE GOUËF - Jean-Louis BERTHOU
PLOUGOUMELEN	: Stéphanie GUILLEMOT - Antoine MERLET
SAINT-ARMEL	: Philippe TREMOUREUX
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Yannick CADIOU - Tugdual GOALLO
ST GILDAS DE RHUYS	: Frédéric PINEL
SAINT-NOLFF	: Karine ALBANHAC - Gwendal LE DERRIEN
SARZEAU	: Corinne JOUIN - DARRAS - Vincent CHARLIN - Dominique GODEFROY
SENE	: Clément LE FRANC - Françoise MERCIER - Rémi VIDOR - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Ludovic SAMSON - Marie-Andrée LUHERNE
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE - Eric MAHE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Siegried MENAHEZE - Michel BERTHE - Isabelle MARROI
TREDION	: Jean-Michel CHOQUET
TREFFLEAN	: Gwenaël LE FLOCH - Nadine MIGNOT
VANNES	: David ROBO - Fabien LE GUERNEVE - Hortense DOUMIC - LE PAPE - Julien BONAMY - Hortense DES POMMARE - Michel GILLET - Karine SCHMID - Olivier LE BRUN - Monique JEAN - Maxime HUGE - Chrystel DELATTRE - Vincent GICQUEL - Sanaa TOULI -BENABDALLAH - Roland LUC- Isabelle GOURTAY - Catherine LATOUR - Patrice KERMORVANT - Audrey ESSOLA - Michel LECLERC - Franck POIRIER - Charles DE WILLIENCOURT - Valentin LEGROS

Ont donné pouvoir :

COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
GRAND-CHAMP	: Julian EVENO a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE BONO	: Clara BOSZNAY a donné pouvoir à François VAILLANT
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT a donné pouvoir à Vincent CHARLIN
VANNES	: Virginie LE DANTEC - TALMONT a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Fabrice AMEDEO a donné pouvoir à Thierry EVENO : Léa BARREAUD a donné pouvoir à Hortense DOUMIC - LE PAPE

Le Président,
David ROBO

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL04-DE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2026

SECRETARIAT GENERAL

REPRESENTATION DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION A LA REGIE AUTONOME ET PERSONNALISEE D'EQUIPEMENT DE MUSIQUES ACTUELLES L'ECHONOVA

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

La Régie de l'Equipement Musiques Actuelles, crée par Vannes agglo en 2008, et administrée conformément aux dispositions des articles L.2221-1 à 10 et R.2221-1 à R.2221-52 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les élus représentant la collectivité de rattachement détiennent la majorité des sièges au sein du Conseil d'Administration de cet organisme qui comprend par ailleurs des personnalités qualifiées.

Conformément à l'article 5 des statuts de l'Echonova, le Conseil d'Administration est composé de 12 administrateurs avec voix délibératives, désignés par le Conseil communautaire, répartit comme suit :

- 7 élus désignés au sein du Conseil Communautaire ;
- 1 élu membre de droit de la commune de SAINT-AVE, commune d'implantation de la REMA en la personne du Maire ou de son représentant ;
- 3 membres désignés parmi des personnes qualifiées représentatives dans le domaine des musiques et cultures actuelles, ou des régies personnalisées ;
- Un membre représentant le comité des usagers.

Il vous est proposé de désigner le Conseil d'Administration de la régie comme suit :

- 7 élus parmi lesquels sera choisi le Président du Conseil d'Administration :
  1. Nathalie LE LUHERNE
  2. Fabien LE GUERNEVE
  3. Julien BONAMY
  4. Corinne JOUIN-DARRAS
  5. Hortense DES POMMARE
  6. Michèle LECLERC
  7. Anne-Charlotte DE KERMENGUY

- 1 élu représentant la commune de SAINT-AVE ;

- 3 personnalités qualifiées :
  1. un représentant du Conseil départemental du Morbihan,
  2. un représentant du milieu artistique,
  3. la direction de Scènes du Golfe ou son représentant.

- 1 représentant le comité d'usagers désigné en son sein.

Un agent de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est autorisé à participer au Conseil d'Administration, à titre consultatif uniquement, sans prendre part aux votes.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL04-DE

Il vous est proposé :

- *de valider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations énoncées ci-dessus ;*
- *de procéder à la désignation des membres du Conseil d'Administration de la Régie de l'Equipement Musiques Actuelles L'Echonova conformément à la liste figurant ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

